

Réforme de la **protection sociale complémentaire**

# FIDÈLES À NOS ENGAGEMENTS

**Nous étions là il y a plus de 50 ans**  
pour mettre en place les premières  
complémentaires santé et prévoyance  
des agents territoriaux.

**Nous étions là en 2011**  
pour accompagner l'évolution  
du cadre juridique de la protection sociale  
complémentaire des agents.

**Nous sommes toujours là aujourd'hui**  
pour vous expliquer les impacts  
de l'ordonnance relative à la protection  
sociale complémentaire des agents  
de la fonction publique.



Retrouvez le «**Décryptage  
des nouvelles obligations de  
l'employeur public territorial**»

sur [collectivites.mnt.fr](https://collectivites.mnt.fr)

ou appelez nous :

► **09 980 980 210**  
(prix d'un appel local)  
Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 18h30.

